

Jeux concours de l'été 2023 - Champagne G. Mahé

Règlement Facebook et Instagram

Participants

Toute personne inscrite sur Facebook ou sur Instagram, résidant en France métropolitaine et ayant au minimum 18 ans peut participer au jeu.

Organisation du jeu

Le jeu se déroule sur le compte Instagram @champagnemahe et sur la page Facebook « Champagne G. Mahé ».

Il commence le 21 juin 2023 à 17H00 et prend fin le 28 juin 2023 à 20H00.

Modalités de participation

Sur Instagram : vous devez vous abonner à notre compte Instagram, identifier au moins 2 amis en commentaires, « liker » la photo du concours postée et répondre à la question « d'où vient le nom de la cuvée Ninon ? ».

Sur Facebook : vous devez répondre à la question « d'où vient le nom de la cuvée Ninon ? ».

Pour que votre participation soit prise en compte, il faudra bien s'assurer de ne pas dépasser la date et l'heure de fin de jeu indiquée.

Gains

1 lot est à gagner sur chaque réseau social, soit 2 lots en tout.

Sur Facebook : une bouteille de notre Cuvée Ninon

Sur Instagram : une bouteille de notre Cuvée Ninon

Les lots seront à retirer à la propriété, ou seront livrés si le/la gagnant.e est domicilié.e à plus de 30 kilomètres de la propriété.

Désignation du gagnant

Le/la gagnant.e sera désigné.e par tirage au sort à l'aide de l'application The random picker. Une fois choisi.e, le/la gagnant.e sera identifié.e dans notre publication sur Instagram et sur Facebook.

Le/la gagnant.e sera ensuite contacté.e par message privé pour l'inviter à venir récupérer son lot ou organiser la livraison.

Afin de nous assurer que le/la gagnant.e ait bien l'âge légal autorisé, nous lui demanderons de bien vouloir nous fournir une copie de sa carte d'identité avant de lui envoyer son lot.

Important

Une seule participation par personne est autorisée sur les 2 jeux concours : si vous participez sur Facebook, vous ne pouvez pas participer sur Instagram, et inversement. Cette règle est établie dans le but de donner sa chance à chaque participant.e.